

**PRÉSELECTION RÉGIONAL COUPE
DE FRANCE DE COSPLAY
NECRONOMI'CON 2026**



SAISON 8

**NECRONOMI'
CON'**

Convention Geek
& Culture Asiatique

BELFORT



REGLEMENT AU 07/02/2026

**PRÉSELECTION RÉGIONAL COUPE DE FRANCE DE COSPLAY SAISON 9
À LA NECRONOMI'CON DU DIMANCHE 12 AVRIL 2026**

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font uniquement via le formulaire d'inscription que vous pouvez retrouver sur notre site : necronomi-con.com

Les inscriptions doivent être effectuées avant le dimanche 5 avril 2026 à minuit, toute demande postérieure se verra refusée. Il ne sera pas possible de s'inscrire sur place. Chaque participant sera dans l'obligation de se présenter le jour même du concours à l'accueil du parc des expositions avant 10h30 afin de valider définitivement l'inscription sous peine de disqualification. L'accès à la convention est offert au participant ainsi qu'à un accompagnant en tant qu'aide. Les participants et leur accompagnant pourront accéder au site sans faire la queue, en empruntant l'entrée VIP.

LIEU & HORAIRES :

Le concours sera organisé au parc des expositions d'Andelnans, l'AtraXion, rue des Prés, 90400 Andelnans. Il débutera à 13h00 le dimanche 12 avril 2026. Les résultats seront annoncés plus tard dans l'après-midi, à l'issue du concours.

CATÉGORIES D'ORIGINE DES COSTUMES AUTORISÉES :

Catégories autorisées pour les sources dont sont issus les costumes :

- Animes et mangas
- Dessins animés et BD européens, Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Personnage de Films ou séries Français ou étrangers

Les créations personnelles ne sont pas autorisées.

VESTIAIRES :

Des vestiaires seront à la disposition des cosplayers inscrits uniquement. Ceux-ci seront munis de miroirs, de chaises, tables et matériel pour repasser vos costumes. Nous rappelons que ces

vestiaires ne sont pas surveillés, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables d'éventuels vols, pertes, dégradations...

Il convient donc à chacun de s'assurer de ne laisser aucun objet de valeur dans les loges.

DÉROULEMENT DE LA PRESTATION SUR SCÈNE :

Les participants doivent respecter des limitations de temps :

1 min30 maximum

Vous êtes évidemment libre de faire une prestation plus courte.

DISQUALIFICATION :

Tout participant responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportement choquant ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur.

INTERDICTIONS :

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :

- Armes blanches : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- Armes à feu : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- Armes incendiaires : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- Liquides facilement inflammables : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes... Sont également interdits sous peine de disqualification.
- **Les costumes achetés** : Seuls sont acceptés les costumes 100% fait main, réalisés par le participant et présentant un intérêt artistique.
- **Les costumes et accessoires fabriqués par une tierce personne** : les costumes et accessoires doivent avoir été réalisés en grande partie par les participants au concours, seule une participation minimale d'un tiers est autorisée ; l'association se réserve le droit d'évaluer l'implication du tiers à tout moment.
- Toute aide extérieure effectuée par une tierce personne lors de la prestation du candidat.
- Liquides indélébiles : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- Tout objet et geste à caractère discriminatoire ou pornographique.
- Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.

ACCESSOIRES :

Les accessoires achetés sont autorisés s'ils ne représentent qu'une partie minimale du costume mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges. Les accessoires faits main sont à privilégier.

DROIT À L'IMAGE & DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise les organisateurs du Necronomi'con et les personnes qu'ils auront employées ou mandatées, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée de l'événement, Il autorise également les organisateurs à réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustratives et promotionnelles.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT :

Toute personne physique s'inscrivant et à fortiori participant au concours de cosplay s'engage à respecter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Aucun participant au concours de cosplay ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du présent règlement.

MÉDIAS :

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez remplir entièrement votre fiche (informations personnelles, décrire votre costume et prestation, etc...) mais également :

- Joindre une ou plusieurs images du personnage cosplayé
- Joindre votre fichier d'accompagnement audio ou vidéo (**en format .MP4 ou .MOV UNIQUEMENT**)

IMAGE DU PERSONNAGE COSPLAYÉ

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête aux pieds, une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires. **Quelques photos de WIP sont également nécessaires.** Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, la proportion, les accessoires du personnage, etc). **Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images de référence du personnage cosplayé !**

FICHIER D'ACCOMPAGNEMENT AUDIO OU VIDÉO

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement audio ou vidéo au format .MP4 ou .MOV (aucun autre format ne sera accepté) lors de votre inscription. Les liens YouTube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont INTERDITS. **Ce fichier doit être également apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription sur support numérique compatible** (idéalement clé USB) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...). En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être pré-enregistrées.

CONDITIONS DE RÉUTILISATION DE COSTUMES

Lors des présélections, le report de tout costume est autorisé tant que celui-ci respecte le règlement.

Cependant, les costumes ayant été utilisés pour une finale de la Coupe de France de Cosplay ou ayant été utilisés lors d'une finale d'un concours continental ou international (par exemple : EC, ECG, C4, CICAFF, WCS, etc.) quelque qu'il soit ne pourront pas être présentés pour une présélection régionale ou lors de la finale nationale de la Coupe de France de Cosplay.

CONDITIONS ET LIMITE DE PARTICIPATION :

Le concours est ouvert aux participants de nationalité française ou possédant une carte de séjour en cours de validité, vivant en France métropolitaine et qui auront 18 ans ou plus au moment de la finale. Pour participer à une sélection régionale, les participants doivent résider ou être nés dans la région où est localisée ladite sélection régionale (Bourgogne-Franche-Comté). Un justificatif de domicile ou de naissance doit être fourni à l'association organisatrice. Les participants ne sont autorisés à participer qu'à trois sélections régionales par saison de la Coupe de France de Cosplay. Les participants qui vivent et qui sont nés dans une région qui ne propose qu'une seule sélection régionale ne pourront participer qu'à celle-ci.

- Si la région de naissance ou de domiciliation d'un participant n'est pas représentée par une sélection régionale, ce participant peut se présenter lors de trois sélections régionales maximales dans les régions limitrophes. Toute candidature dans ces conditions est à faire valider préalablement par France Cosplay.
- Si la région de naissance d'un participant est représentée mais pas celle de sa domiciliation, il doit prioritairement se présenter dans sa région de naissance mais peut également se présenter dans une des régions limitrophes, auquel cas une telle candidature sera à faire valider préalablement par France Cosplay.
- Si la région de domiciliation d'un participant est représentée mais pas celle de son lieu de naissance, il doit prioritairement se présenter dans sa région de domiciliation mais peut également se présenter dans une des régions limitrophes, auquel cas une telle candidature sera à faire valider préalablement par France Cosplay.

NOTATION :

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux points :

- Le costume présenté (Difficulté, qualité couture/construction, choix tissus/matériaux, ressemblance et mobilité)
- La prestation (Qualité/jeu de scène/roleplay, respect de l'œuvre, compréhension, réalisation technique et originalité)

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participants après le concours pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation.

L'organisation se réserve la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Elle se réserve également le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.